



**Direction des Services Techniques**

## **Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **Etaient absentes :**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

### **33 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE DE LÉGUGNON : MODIFICATION**

Par délibération n° 27 du Conseil municipal du 28 juin 2023, votre assemblée a approuvé la vente d'une partie d'une parcelle de terrain AD 91 (Zone artisanale de Légugnon) d'une surface d'environ 228 m<sup>2</sup> à Monsieur Sébastien FONDEVIELLE résidant 9 rue Jean Mermoz à Oloron Sainte-Marie.

Cette cession a été consentie au prix de 22.50 € HT le m<sup>2</sup>.

Par courrier du 14 juillet 2023, Monsieur FONDEVIELLE soumet une modification rectificative de la cession. Il s'agirait en fait d'acquérir une surface de 200 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AD 91 et la parcelle AD 81 d'une surface de 1 m<sup>2</sup>.



Il est rappelé à votre assemblée que les conditions de cession s'établissent à 22.50 € HT le m<sup>2</sup> telles que définies par la Direction Départementales des Finances Publiques dans son avis en date du 26 avril 2023.

Vu le plan ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DÉCIDE** la cession de 200 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AD91 au profit de Monsieur Sébastien FONDEVIELLE – 9 rue Jean Mermoz 64400 OLORON SAINTE-MARIE au prix de 22.50 € HT le m<sup>2</sup> tel que défini sur le plan ci-annexé,
- **DÉCIDE** la cession de la parcelle AD 81 d'une surface de 1 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Sébastien FONDEVIELLE – 9 rue Jean Mermoz 64400 OLORON SAINTE-MARIE au prix de 22.50 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette vente,
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et ceux inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

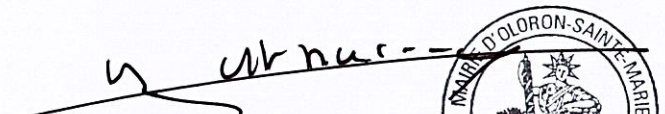

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 03/10/2023


  
  
**Bernard UTHURRY**